

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

22 juin 2023

Date du
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

A l'exception de : Madame MANENT.
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.
Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

19/ CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – ORGANISATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – MISE EN PLACE DU JURY DE CONCOURS

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet souhaite réaliser un futur Centre Technique Municipal (CTM) dans lequel seront regroupées les équipes des ateliers municipaux et de l'espace environnement.

Aujourd'hui, les équipes sont réparties sur plusieurs sites. L'objectif principal de ce projet est de rationaliser le fonctionnement des services techniques municipaux en regroupant toutes les activités opérationnelles au sein d'un même ensemble.

Les objectifs sont les suivants :

- Rationaliser le bâti et les équipements des services techniques.
- Mutualiser les moyens et améliorer la performance des services techniques dans la continuité du plan de progrès initié depuis 2014.
- Améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents.
- Faciliter le management des services techniques et améliorer la transversalité.
- Prise en compte des énergies renouvelables, exemplarité énergétique, valorisation de matière,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

04 JUL. 2023

Publié le :

04 JUL. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Les effectifs actuels représentent 73 agents (dont les saisonniers) et les locaux cumulés sur les différents sites représentent une surface bâtie d'environ 5 230 m² dont 840 m² de bureaux/locaux tertiaires et 1 000 m² de serres. Le reste est composé d'ateliers et de locaux de stockage/garage.

Différentes activités, utilisateurs et fonctions vont se côtoyer sur un même site et devront être en liaison étroite : d'une part, un bâtiment tertiaire hébergeant les services et, d'autre part, un ou des bâtiments d'exploitation et différents espaces extérieurs nécessaires au fonctionnement des différents services.

Une étude de programmation a été confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Un scénario de futur CTM a été élaboré permettant de regrouper les deux sites cités plus haut ainsi que les éléments stockés actuellement sur les trois sites suivants : site Elan sis route de Mahuit, site de l'école Jean-Macé sis avenue du Gris et le site de la Gare sis place Aristide BRIAND (Synthèse du programme en annexe).

En raison de la nature du projet et de l'enveloppe des travaux, estimée à 5 250 000 € HT, il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles L2172-1 et R2172-2 du Code de la commande publique.

La mission qui sera confiée à l'issue du concours est une mission de maîtrise d'œuvre complète.

Après une phase de pré-sélection, il sera demandé aux trois équipes sélectionnées de présenter un projet accompagné d'une maquette blanche.

Cette prestation devant être indemnisée, il est proposé de verser, à chacune des équipes admises à concourir et non retenues par le maître d'ouvrage après avis du jury, 21 000 € HT + 5 000 € HT de forfait pour la maquette blanche.

Cette indemnité sera versée sous réserve que les prestations soient conformes aux prescriptions du règlement du concours. Le lauréat choisi par le maître d'ouvrage percevra cette indemnité à titre d'avance sur son marché de maîtrise d'œuvre.

En application des articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la commande publique, le jury est composé des membres de la Commission d'appel d'offre, et de personnes qualifiées désignées par l'exécutif sur délégation de l'assemblée délibérante à raison d'au moins un tiers des membres du jury.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R423-1,

⇒Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2172-1 et R2172-2,

⇒Vu la délibération n°16.01.03 du 27 janvier 2016 « Jury de concours de maîtrise d'œuvre – abrogation partielle de la délibération n°15.12.29 en date du 16 décembre 2015 – indemnisation des personnes qualifiées membres du jury »,

⇒Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 20 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLIOU),

- Approuve le programme pour la construction du Centre Technique Municipal.
- Précise que Monsieur le Maire aura recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre.
- Délègue dans le cadre du concours au Maire les compétences d'arrêter la liste des candidats admis à concourir, de négocier les offres et choisir le ou les lauréats du concours.
- Désigne Monsieur le Maire, Jean-Claude PELLETEUR, en qualité de Président du Jury.
- Décide de verser une indemnité de 21 000 € HT + 5 000 € HT de forfait pour la maquette blanche à chacune des équipes admises à concourir et non retenues par le maître d'ouvrage après avis du jury sous réserve que les prestations soient conformes aux prescriptions du règlement du concours, le lauréat choisi par le maître d'ouvrage percevant cette indemnité à titre d'avance sur son marché de maîtrise d'œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire à choisir et indemniser parmi les membres du jury de concours, ceux désignés en qualité de personnes qualifiées sur la base d'une vacation forfaitaire de 300 € hors taxe par demi-journée de présence, ainsi que l'indemnisation des frais de déplacement (train 2ème classe ou 0,60 €/km) sur présentation d'un justificatif conformément à la délibération n°16.01.03 du Conseil Municipal du 27 janvier 2016.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GILLET, à déposer le permis de construire correspondant au projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Commune de Pornichet
120, Avenue du Général de Gaulle
44380 PORNICHET
Tél. : 02 40 11 55 55



APRITEC
programmation

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



SYNTHESE DES ELEMENTS DE PROGRAMME

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le **04 JUIL. 2023**
Publié le
Certifié exact, **04 JUIL. 2023**
Le Maire,

Mai 2023

Jean-Claude PELLETEUR



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du
28 JUN 2023
Le Maire

Mr Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR

APRITEC Programmation
(mandataire - programmiste)
14 bd de la Renaissance
44600 SAINT-NAZAIRE
☎ : 09 83 36 80 30
contact@apritec.fr



ARRO Ingénierie (BE TCE)
8 avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
☎ : 09 73 11 99 66
contact@arro-ing.fr



SOMMAIRE

OBJECTIFS DE L'OPERATION	3
DONNEES DE SITE	4
BASES DE DIMENSIONNEMENT	9
TABLEAU DE DIMENSIONNEMENT DETAILLE	11
DIAGRAMME FONCTIONNEL	14
SCENARIO D'IMPLANTATION	16
SCENARIO D'IMPLANTATION VARIANTE	17
ESTIMATION PREVISIONNELLE DE COUT	18
CALENDRIER PREVISIONNEL	18

OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Ville de Pornichet souhaite réaliser sur le mandat en cours le **nouveau Centre Technique Municipal (CTM)**.

Aujourd'hui, les équipes sont réparties sur plusieurs sites. L'objectif principal de ce projet est de rationaliser le fonctionnement des services techniques municipaux en **regroupant toutes les activités opérationnelles au sein d'un même ensemble**.

Les objectifs sont les suivants :

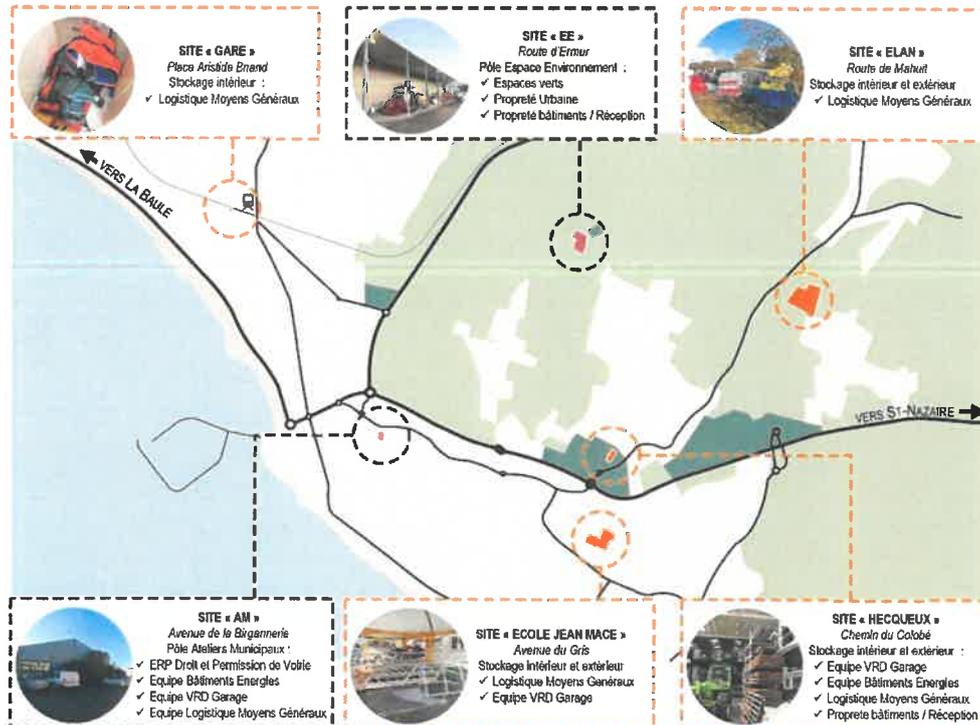
- > Rationaliser le bâti et les équipements,
- > Mutualiser les moyens et améliorer la performance des services techniques
- > Améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents,
- > Faciliter le management des services techniques et améliorer la transversalité,

Les effectifs personnels actuels représentent 73 agents (dont les saisonniers) et les locaux cumulés sur les différents sites représentent une surface bâtie d'environ 5 230 m² dont 840 m² de bureaux/locaux tertiaires et 1000m² de serres. Le reste est composé d'ateliers et de locaux de stockage/garage.

DONNEES DE SITE

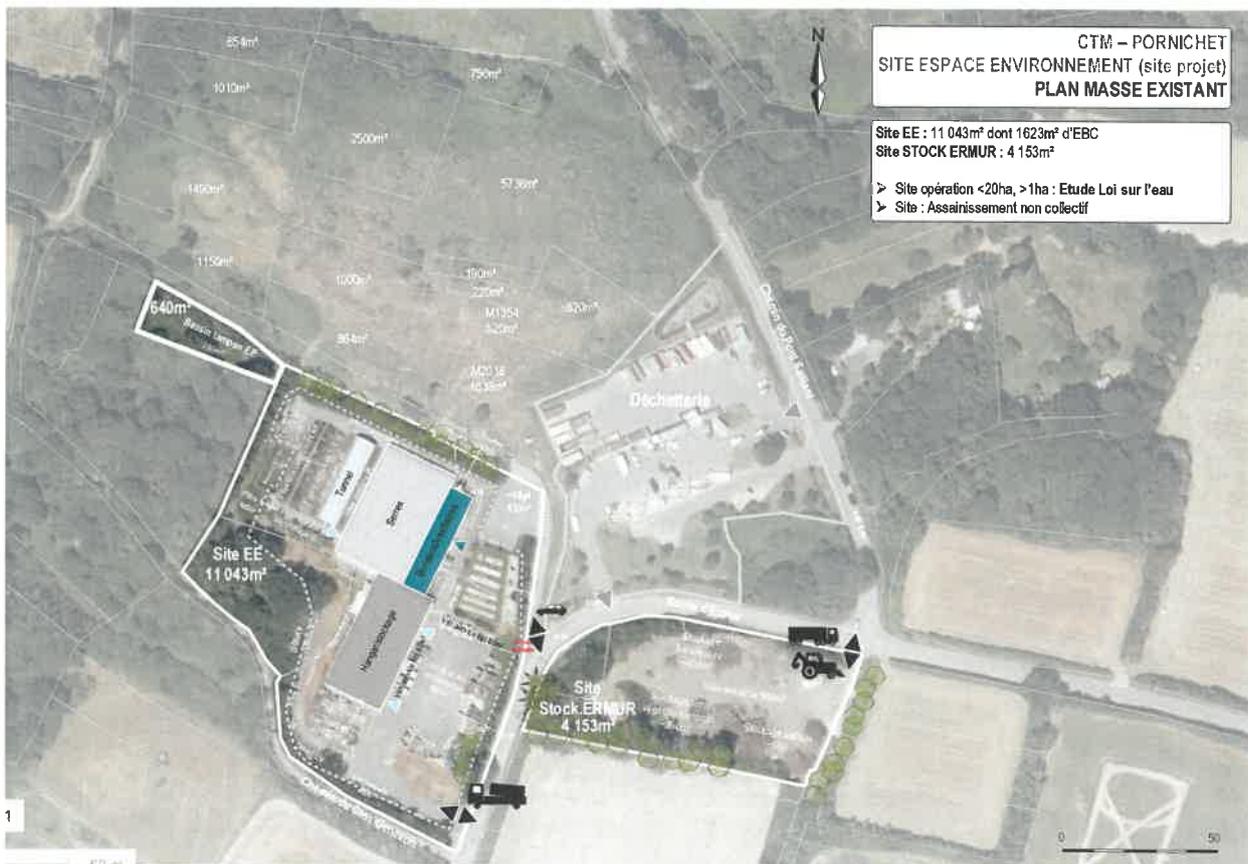
SITUATION

- Ensemble des sites occupé par les services :



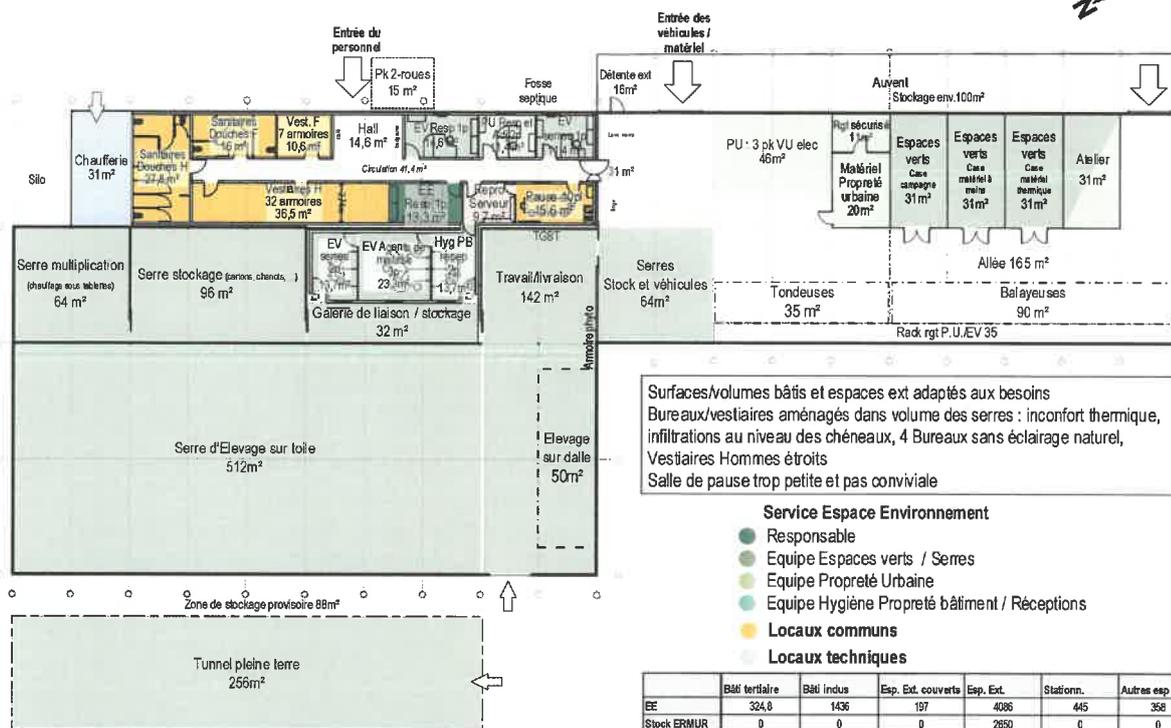
LOCALISATION SITE OPERATION

- Site principal d'opération : au nord de la commune, en zone rurale, à proximité de la déchetterie



PLAN DU BATI EXISTANT (site EE)

CTM – PORNICHET / SITE ESPACE ENVIRONNEMENT (site projet) / PLAN BATIMENT EXISTANT



LOCALISATION SITE CONSERVE

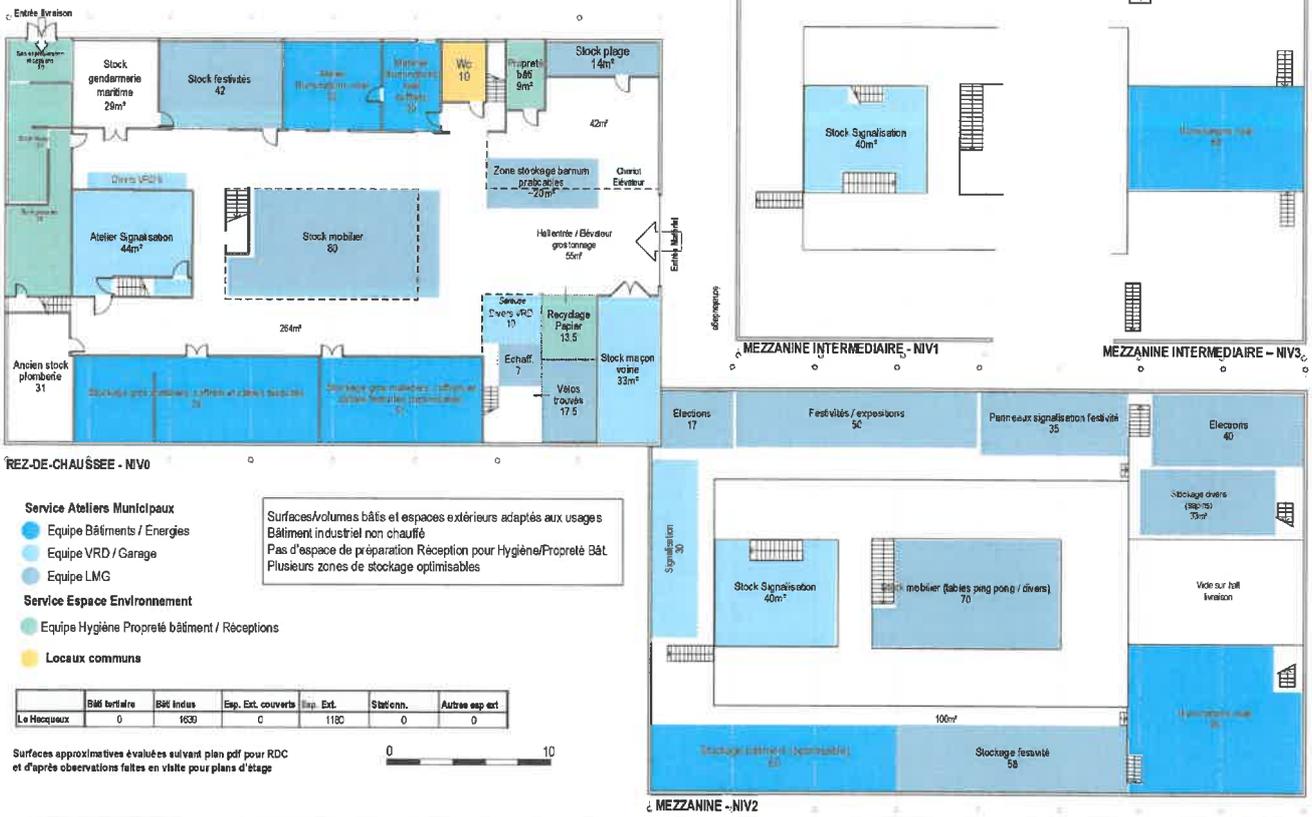
- Site du Hecqueux conservé mais avec quelques travaux d'améliorations du bâti à prévoir



Cases à matériaux : graviers de différents calibres / bitume / sel (bâché) / sable
Stockage extérieur : tubes annelés pour réseaux, matériel plage, matériel voirie, chalets...

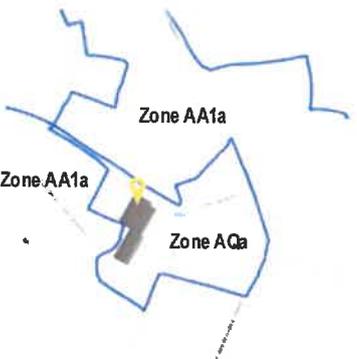
PLAN DU BATI EXISTANT (site Hecqueux)

CTM - PORNICHER / SITE HECQUEUX
PLAN BATIMENT EXISTANT



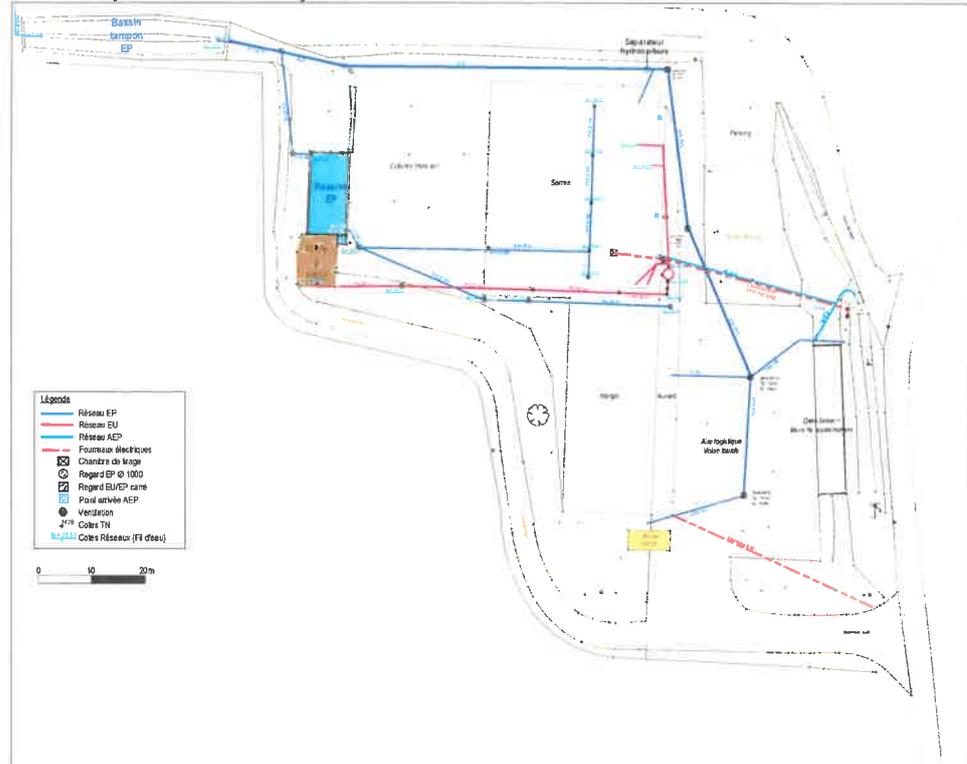
SURFACES EXISTANTES

	Bâti tertiaire	Bâti indus	Esp. Ext. couverts	Esp. Ext.	Stationn.	Autres esp ext
EE	311,2	1506	162	4426	445	358
AM	531,5	1040	0	1736	127,5	0
Le Hecqueux	0	1584	0	1156	0	0
Elan	0	100	0	498	0	0
J.Macé	0	110	140	30	0	0
Gare	0	50	0	0	0	0
Stock ERMUR	0	0	0	2500	0	0
TOTAL	842,7	4390	302	10346	572,5	358

# ANALYSE REGLEMENTAIRE site opération	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès : site EE et site ERMUR depuis la route d'Ermur de chaque côté du virage 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcelles cadastrales 	<ul style="list-style-type: none"> – Site EE : Parcelles M1361 à M1365 soit 11 043m² (dont 1623m² d'EBC espace boisé classé) – Site Ermur : Parcelles M1355 à M1357 soit 4 153m² – Bassin EP : M1368 de 640m² – La parcelle M1996 de 1496m² pourra potentiellement être intégrée au projet (A définir ultérieurement avec le maître d'ouvrage) – Pour information, surfaces des parcelles agricoles au nord : M2018 1 838m² / M1354 520m² 
<ul style="list-style-type: none"> • Topographie 	<ul style="list-style-type: none"> – Site EE : Dénivelé de + 4.27m vers la rue (site en contrebas) – Site Ermur : topographie difficile à identifier compte tenu des mouvements de terre générés par le stockage extérieur actuel
<ul style="list-style-type: none"> • Zone AQa du PLUi 	<ul style="list-style-type: none"> – « Espaces situés au sein de la zone agricole ou en limite d'urbanisation d'une agglomération dont la vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public est reconnue et autorisée » – Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) : Extension autorisée – Agrandissement de la construction existante, l'extension peut être horizontale ou verticale et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante. – Emprise / hauteur : non réglementé pour EICSP – Espace végétalisés : 30% minimum unité foncière en pleine terre – Unité foncière à considérer : Sites EE + Ermur + Bassin + Parcelles au nord = 18 194m² . Pleine terre 30% 5 458m² – Pour toute parcelle plantée, un recensement ainsi qu'un relevé photographique des arbres existants doivent être fournis. – Espace Boisé Classé dans enceinte projet : parcelle 1 365 à l'ouest du site et bassin EP – Stationnements : suivant besoin 
<ul style="list-style-type: none"> • Eaux usées : 	<ul style="list-style-type: none"> – Assainissement Non Collectif
<ul style="list-style-type: none"> • Servitudes 	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune
<ul style="list-style-type: none"> • Hydraulique / eaux pluviales : 	<ul style="list-style-type: none"> – Zone Bassin Versant (BV) extrêmement sensible : Rétention à la parcelle – Parking : pas de raccordement direct au réseau EP – 1ha < Site opération >20ha : Etude Loi sur l'eau (déclaration)
<ul style="list-style-type: none"> • Archéologie 	<ul style="list-style-type: none"> – Seuil de saisine à 10 000m² de zone aménagée. DRAC destinataire dossiers d'aménagement

- Réseaux

– Voir plan de réseaux joint



• Altimétrie :	– Altitude inférieure à 200 m : l'altitude sur la commune est comprise entre 0 et 44 m au-dessus du niveau de la mer.
• Sismicité :	– Zone 3 (modérée)
• Retrait et gonflement des argiles	– Aléa faible
• Radon :	– Zone de Catégorie 3
• Inondation	– Site en dehors du zonage PPRL

BASES DE DIMENSIONNEMENT

# EFFECTIFS	62 agents
• Service espace environnement	32 (pour 10 postes de travail) + 8 saisonniers
• Service ateliers municipaux	30 (pour 10 postes de travail) + 5 saisonniers
# VESTIAIRES	72 dont 13 saisonniers
• Hommes	60 dont 10 saisonniers
• Femmes	12 dont 3 saisonnières
# FLOTTE VEHICULES sous auvent	
• Véhicules légers :	18 (9EE+9AM)
• Véhicules utilitaires	23
• Poids lourds (tracteurs)	4

LES BESOINS EN LOCAUX ONT ETE REPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- > **Bâtiment « Tertiaire »** regroupant les besoins propres des services en matière de bureaux et locaux associés (notamment vestiaires et salle de réunion-pause).
- > **Bâtiment « Industriel »** regroupant d'une part les locaux EE (existants Hangar et serres et Service Logistique Hygiène Propreté bâtiment) et les Ateliers municipaux et d'autres part, le garage et le stockage des ateliers municipaux (conservé aux Hecqueux).
- > **Espaces extérieurs en distinguant :**
 - **les espaces couverts :** Plateforme de Lavage, Remisage des véhicules de services, Stockage espaces verts (bacs, tonne désherbent...), Stockage ateliers municipaux (plages, postes de secours, saleuse, minipelles...), stock déchets et Abri 2 roues
 - **les espaces non couverts :** Silos Matériaux, stockage bacs, plages, barrières, chalets...), Pépinière et maraichage existants, Stationnements véhicules personnels et visiteurs, voie de desserte interne
- > **Espaces paysagers :** Terrasse (espace de détente) et espaces verts, aménagement et gestion des EP / EU

VILLE DE PORNICHE- CTM - RECAPITULATIF EXISTANT-THEORIQUE					
Désignation Local	EXISTANT		THEORIQUE		ECART EX-TH
	S.U.N. totale	Postes travail	S.U.N. totale	Postes travail	
BÂTIMENT TERTIAIRE					
BUREAUX	254,4	22	187,0	20	67,4
ESPACE ENVIRONNEMENT	101	12	82	10	19,4
ATELIERS MUNICIPAUX	153,0	10	105,0	10	48,0
MOYENS COMMUNS	451,3	0	388,0	0	63,3
TOTAL S.U.N. BÂT. TERTIAIRE	705,7	22	575,0	20	130,7
LOCAUX TECHNIQUES	43		29		14,3
CIRCULATIONS	94		115		-21,0
TOTAL SP BÂT. TERTIAIRE	843	22	719	20	124,0
SHON ESTIMEE TERTIAIRE (SP x 1,12)			805		

BÂTIMENT INDUSTRIEL					
LOGISTIQUE ESPACE ENVIRONNEMENT	1588		1312		275,5
LOGISTIQUE ATELIERS MUNICIPAUX	816		537		279,0
STOCKAGE ATELIERS MUNICIPAUX	1255		900		354,5
GARAGE	282		120		162,0
AUTRES LOCAUX	pm		pm		
TOTAL S.U.N. BÂT. INDUSTRIEL	3940		2869		1071,0
LOCAUX TECHNIQUES (LT)	0		73		-73,5
CIRCULATIONS	450		342		107,7
TOTAL SP BÂT. INDUSTRIEL	4390		3285		1105,2
S.H.O.N. ESTIMEE BAT. INDUSTRIEL (SDO x 1,05)			3449		

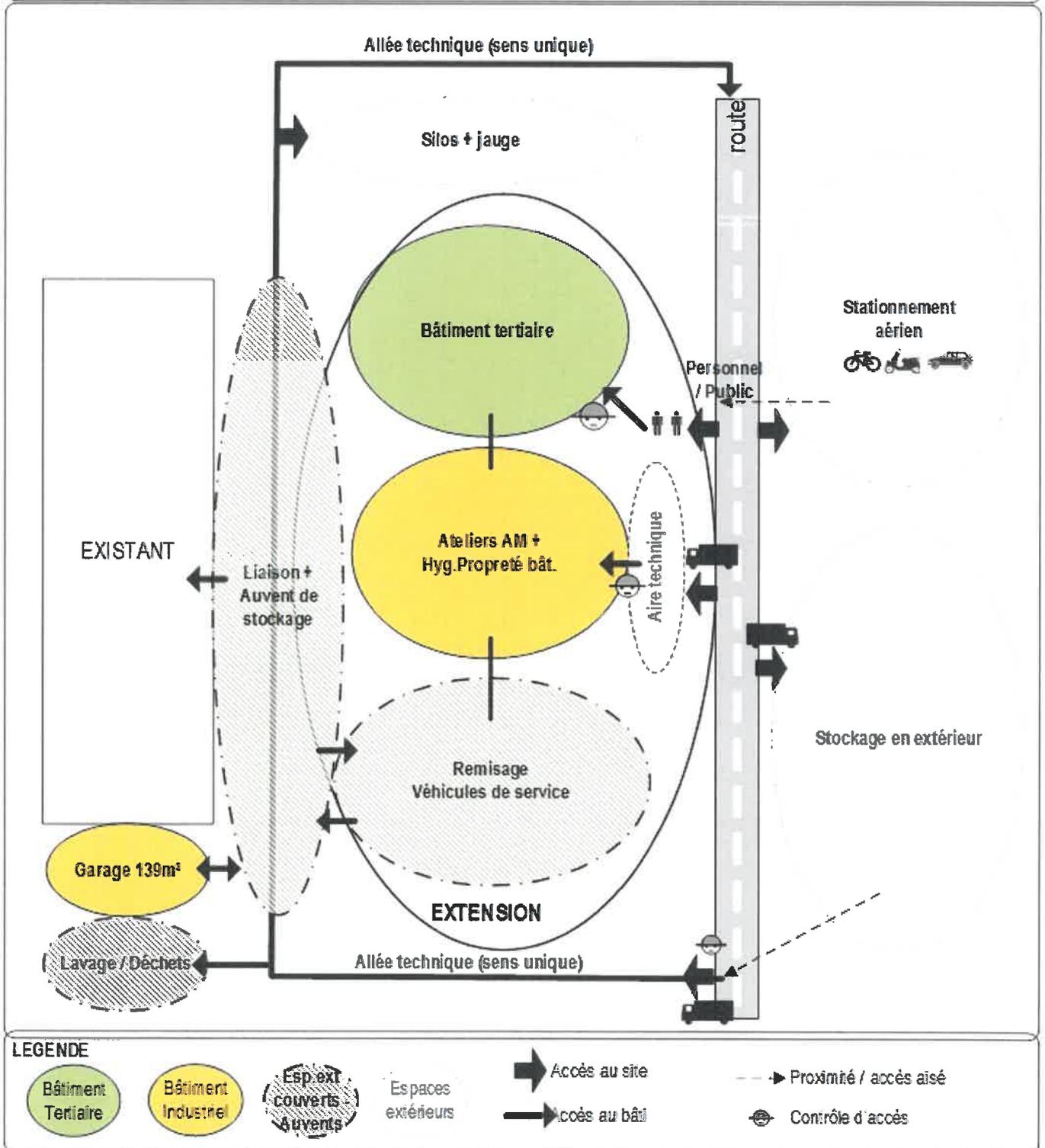
ESPACES EXTERIEURS					
ESPACES EXTERIEURS COUVERTS LIES A L'ACTIVITE	1678		2276		-598,0
ESPACES EXTERIEURS LIES A L'ACTIVITE	8970		4635		4335,0
STATIONNEMENT AERIEN VISITEURS / PERSONNELS	573		1450		-877,5
AUTRES ESPACES EXTERIEURS	358		358		0,0
TOTAL ESPACES EXTERIEURS	11579		8719		2859,5

BÂTIMENT INDUSTRIEL									
LOGISTIQUE ET STOCKAGE ESPACE ENVIRONNEMENT				1688			1302		2783
Espaces communs				387			330		37,0
		EE	1	31	31		voir garage		31,0
EE-01		EE	1	35	35	1	35	35	0,0
EE-02		EE	1	31	31	1	5	5	28,0
EE-03		EE	1	280	280	1	280	280	0,0
Logistique Espaces Verts				128					93
EE-04		EE	3	31	93	3	31	93	0,0
		EE	1	35	35		voir allée de desserte		35,0
Serres				960					768
EE-05		EE	1	64	64	1	64	64	0,0
EE-06		EE	1	96+32	128	1	128	128	0,0
EE-07		EE	1	142	142	1	142	142	0,0
EE-08		EE	1	50	50	1	50	50	0,0
EE-09		EE	1	64	64	1	64	64	0,0
EE-10		EE	1	512	512	1	320	320	192,0
Logistique Propreté urbaine				31					31
EE-11		EE	1	20	20	1	20	20	0,0
EE-12		EE	1	11	11	1	11	11	0,0
		EE		voir allée de desserte			voir allée de desserte		0,0
Logistique Hygiène Propreté bâtiment				82					80
EE-13		Hecq.	1	9	9	1	10	10	-1,0
EE-14		Hecq.	1	10	10	1	10	10	0,0
EE-15						1	15	15	15,0
EE-16		Hecq.	1	21	21	1	15	15	6,0
EE-17		Hecq.	1	28	28	1	30	30	-2,0
EE-18		Hecq.	1	14	14	1	10	10	3,5
LOGISTIQUE ATELIERS MUNICIPAUX				816			627		272,0
Atelier Bâtiment Energies				837			410		227,0
AM-01		AM	1	200	200	1	110	110	90,0
AM-02						1	10	10	10,0
AM-03		AM	1	80	80	1	30	30	50,0
AM-04		AM	1	6	6	1	5	5	1,0
AM-05		AM	1	135	135				125,0
AM-06						1	30	30	30,0
AM-07						1	30	30	30,0
AM-08		AM	1	35	35		voir stockage bâtiment		35,0
AM-09		Hecq.	1	60	60	1	40	40	20,0
AM-10		AM	1	31	31	1	30	30	1,0
AM-11		AM	1	38	38	1	40	40	-2,0
AM-12		Hecq.	1	32	32	1	15	15	-15,0
AM-13		Hecq.	1	10	10	1	10	10	0,0
AM-14		AM	1	58	58	1	60	60	-2,0
AM-15		AM	1	6	6		voir atelier voirie		6,0
AM-16							armoire dans local stockage		
AM-17		AM	1	18	18	1	15	15	3,0
STOCKAGE ATELIERS MUNICIPAUX				1266			300		267,0
Stockage Bâtiment Energies				308			250		58,0
STOCK-01		Hecq.	2	130	130	1	80	80	50,0
STOCK-02		Hecq.	1	20	20		voir stock fluide		20,0
STOCK-03		Hecq.	2	158	158	1	160	160	-2,0
STOCK-04		Hecq.	3	110	110	1	80	80	30,0
STOCK-05		Hecq.	4	177	177	1	400	400	-223,0
STOCK-06		Hecq.	1	42	42		voir stock mobilier		42,0
STOCK-07		Hecq.	1	33	33		voir stock mobilier		33,0
STOCK-08		Hecq.	1	35	35	1	50	50	-15,0
STOCK-09		Hecq.	2	57	57	1	30	30	27,0
STOCK-10		Hecq.	1	18	18	1	20	20	-2,0
STOCK-11		Hecq.	1	14	14	1	30	30	-16,0
STOCK-12		Gara	1	50	50		voir ci-dessus		50,0
STOCK-13		J.Macé	1	60	60		voir ci-dessus et auvent		60,0
GARAGE				282			120		162,0
GAR-01		AM	1	215	215	1	65	65	150,0
GAR-02		AM	1	15	15	1	25	25	-10,0
GAR-03		AM	2	25	25	1	15	15	10,0
GAR-04		AM	1	12	12	1	6	6	6,0
GAR-05		AM	1	13	13		voir LT communs		6,0
GAR-06		AM	1	13	13		8	8	5,0
GAR-07		AM	1	2	2		voir vestiaires commun agents		0,0
GAR-08		AM	1	2	2		voir vestiaires commun agents		0,0
GAR-09		AM	1	2	2		dans atelier entretien véh.		0,0
AUTRES LOCAUX				pm			pm		pm
		AM	1	13	pm	1		pm	
		Hecq.	1	29	pm	1		pm	
		AM	1	97	pm	1		pm	
		Hecq.	1	31	pm	1		pm	
		Elan	1	100	pm	1		pm	
TOTAL S.U.N. BÂT. INDUSTRIEL				3940			2869		1071
LOCAUX TECHNIQUES (LT)				0			73		-73
							2% de la SU sauf pour Ateliers AM 5%		dont CTA / local compresseur / local onduleur PV?
CIRCULATIONS				460			342		108
		AM	2	44,0					10% de la SU pour atelier / 30% pour stockage / 8% pour garage
		Hecq.	4	406,0					
TOTAL SP BÂT. INDUSTRIEL				4390			3285		1105
TOTAL S.H.O.N. BÂT. INDUSTRIEL (SDO x 1,05)							3449		

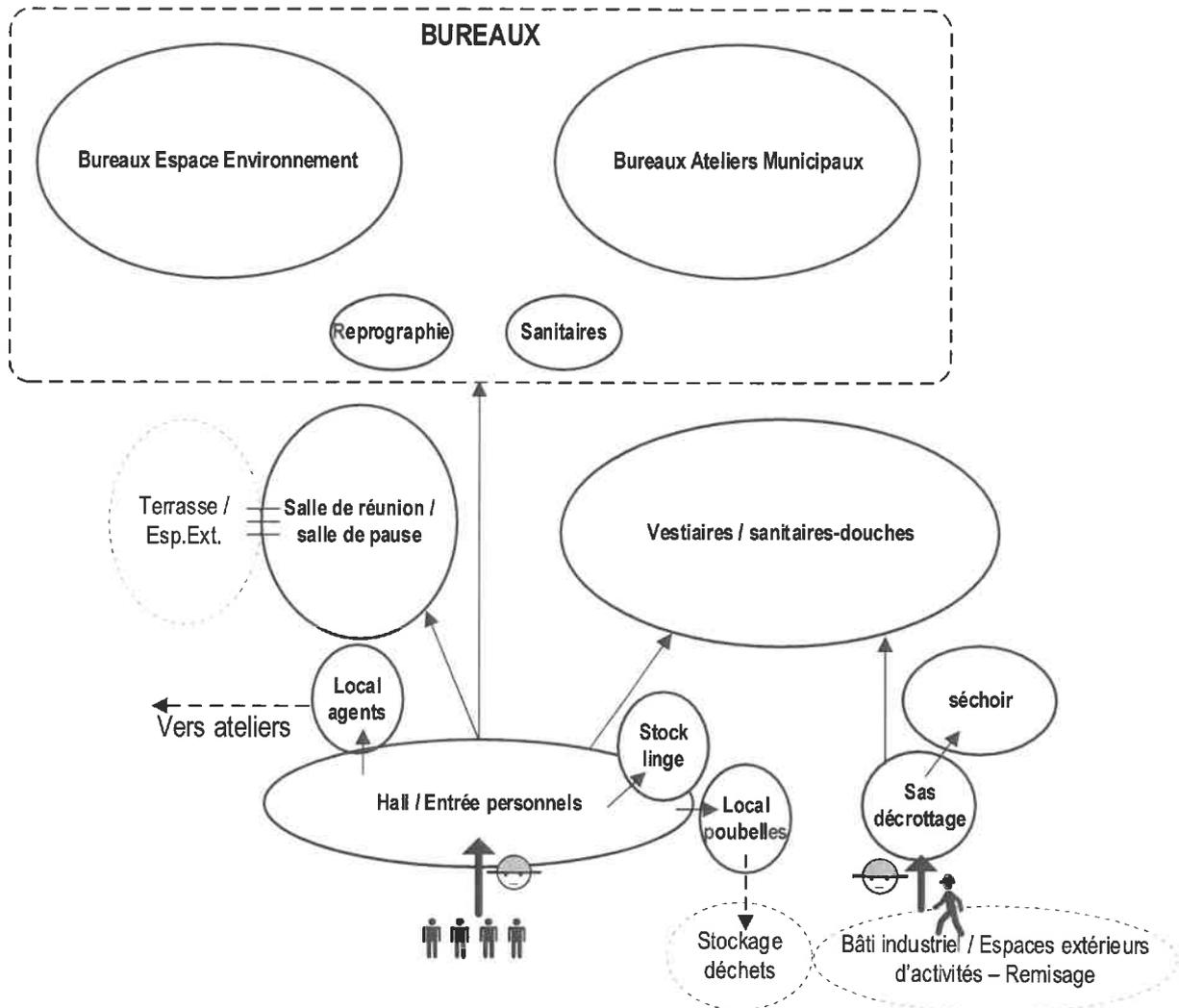
ESPACES EXTERIEURS									
ESPACES EXTERIEURS COUVERTS LIES A L'ACTIVITE				1678			2376		
Agrément Détente Personnel et liaison entre bâti				16			360		-234
Terrasse couverte	EE	1	16	16	1	50	50	34,0	
Liaison entre bâti					1	300	300	350,0	
Stockage sous auvent EE				146			240		-94,0
Stockage espaces verts (tonne désherbant, signalétique)	EE	1	100	100	1	100	100	0,0	
Remisage engins (tracteur, quad, ...)			en extérieur		3	15	45	-45,0	
Remisage VU elec P.U.	EE	1	46	46	3	15	45	1,0	
Stockage bacs P.U.					1	50	50	50,0	
Stockage sous auvent AM				140			420		-280,0
Stockage plages / postes de secours LMG	J.Macé	1	140	140	1	200	200	40,0	
Stockage rouleaux / saleuse VRD					1	40	40	40,0	
Remisage engins et divers (minipelle, remorques, chariot élévateur...)					9	20	180	180,0	
Stationnement VL				216			396		-180,0
Stationnement EE (couvert)	EE		en extérieur	80	8	22	198	118,0	stockage sous auvent suivant scénarios
Stationnement AM (couvert)	AM		en extérieur	136	9	22	198	-62,0	
Stationnement VU/PL				860			685		175,0
Stationnement couvert VU					23	25	575	575,0	stockage sous auvent suivant scénarios
Stationnement couvert PL (tracteurs, ...)					4	30	120	120,0	
Stationnement EE	EE		en extérieur (6)	80				80,0	
Stationnement AM	AM		en extérieur (20)	780				780,0	
Remisage tracteurs	EE		en extérieur	100				100,0	
Plate-forme lavage				160			110		50,0
Plate-forme lavage PLV/VUL					1	100	100	100,0	2 véhicules en simultané
Local technique					1	10	10	-10,0	couverte si recyclage de l'eau de lavage
Plate-forme lavage	EE	1	60	60				60,0	
Plate-forme lavage	AM	1	100	100				100,0	
Stockage déchets				40			85		-25,0
Stockage déchets garage			dans garage		1	10	10	10,0	
Stockage benne tri déchets					2	15	30	-30,0	
Stockage containers					1	25	25	25,0	
Stockage déchets EE	EE	1	40	40				40,0	
ESPACES EXTERIEURS LIES A L'ACTIVITE				8970			4636		4334
Silos / Stockage matériaux				2116			486		1630,0
Silo terre végétale					1	10	10	-10,0	
Silo paillage					1	140	140	-140,0	important que ce soit modulaire (parois intérieures mobiles)
Silos matériaux	EE	1	230	230				230,0	
Silos matériaux TP (dt stock divers)	Hecq.	11		336	11		336	0,0	Existant conservé / dont bétonnière / silos sal déneigement, sable, graviers, granulats, gravats, enrobé à froid
Stockage déchets balayuses	ERMLUR	1	400	400			stock sur autre site (350)	460,0	stockage sur benne (hydrocarbures)
Stockage voirie	ERMLUR	1	300	300			stock sur autre site (300)	340,0	
Stockage branchage/pallage	ERMLUR	1	500	500			stock sur autre site (50)	500,0	Broyage sur chantier / stock uniquement billes de bois flotté
Stockage terre végétale / compost	ERMLUR	1	350	350			stock sur autre site (350)	350,0	
Stockages extérieurs				1028			720		308,0
Stockage divers EE	EE	1	150	150			sur rack sous auvent	150,0	
Stockage Bacs P.U.	EE	3		170	1	70	70	100,0	
Stockage grilles ERAS LMG	J.Macé	1	30	30	1	30	30	0,0	
Stockage plages LMG (bouées, poteaux volley, panneaux chenaux, parc à bateaux...)	Elan	1	188	188	1	250	250	62,0	
Stockage plages LMG	Hecq.	1	70	70			voir ci-dessus	70,0	
Stockage Postes de secours mobiles LMG	AM	1	40	40			voir auvent	40,0	
Stockage divers LMG (barrières, blocs béton, remorque scene, blocs barnum)	Elan	1	150+50+30+16	246	1	300	300	154,0	don't stockage divers Hecqueux (ferraille, bois ext, fonte, buses annelées)
Stockage balroute, gueuses, mats provisoires...	Elan	1	64	64			voir ci-dessus	64,0	
Stockage Chalets LMG	Hecq.	1	70	70	1	70	70	0,0	5 don't 3 non démontables (démontables rangement 2x2)
Serres Stockage extérieur				1868			1429		437,0
Jardin essai et démonstration	EE	1	452	452			sur parcelle au nord	452,0	existant conservé
Maralchage	EE	3		115	3	115		0,0	
Pépinière culture hors sol	EE	1	288	288	1	288	288	0,0	
Pépinière culture jauge sabieuse	EE	1	128	128	1	128	128	0,0	
Stockage Bois	EE	1	90	90	1	90	90	0,0	
Jauge racine nue	EE	1	15	15	1	30	30	15,0	A mettre près de la zone de livraison
Tunnel serres	EE	1	256	256	1	256	256	0,0	
Allées dessertes entre tunnel, serre et pépinière	EE	2	96	192	2	96	192	0,0	
Allée extérieure bétonnée	EE	1	90	90	1	90	90	0,0	don't 32m² de stockage
Allée desserte extérieure / livraison	EE	1	240	240	1	240	240	0,0	
Garage - Stationnement attente entretien				0			0		0
Zone extérieure attente entretien								0,0	
Voirie				3960			2000		1960,0
Voirie / aire retournement	EE	1	1250	1250			prov	750,0	A adapter suivant faisabilité / allées pouvant être couverte
Voirie desserte site	EE	1	400	400				400,0	
Voirie / aire retournement	Hecq.	1	680	680				680,0	
Voirie desserte site	AM	1	680	680				680,0	
Allée desserte déchets	ERMLUR	1	950	950				950,0	
STATIONNEMENT AERIEN VISITEURS / PERSONNELS				573			1450		-877
Stationnement visiteurs				0			50		-50
Stationnement VL					2	25	50	50,0	don't 1PMR
Stationnement personnels				573			1400		-827,0
Stationnement personnels	EE	18		430	55	25	1375	945,0	+parking sur espace public
Stationnement personnels	AM	9		113				113,0	
Espace couvert 2 roues	EE	1	15	15	1	25	25	10,0	
Espace couvert 2 roues	AM	1	15	15				15,0	
AUTRES ESPACES EXTERIEURS				358			358		0
Aménagement liés à la gestion des EP / EU				360			350		10,0
Bassin rétention EP	EE	1	250	250			à estimer suivant projet	250,0	
Réserve EP	EE	1	100	100				100,0	
Filtre à sable	EE			pm				pm	
Fosse septique	EE			pm				pm	
Divers				8			8		0
Silo chaufferie bois	EE			pm				pm	
Chenil	EE	1	8	8	1	8	8	0,0	
TOTAL ESPACES EXTERIEURS				11579			8719		2860

DIAGRAMME FONCTIONNEL

VILLE DE PORNICHE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE



VILLE DE PORNICHE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE



LEGENDE



Accès au bâti



Liaison entre espace ou entre locaux

---> Proximité / accès aisé



Contrôle d'accès

SCENARIO D'IMPLANTATION VARIANTE

ELEMENTS SPECIFIQUES VARIANTE :

- > Silos béton sur site stock ERMUR



Ce schéma de travail est destiné à être consulté. Il ne constitue en aucun cas un projet de réalisation et n'est pas à prendre en compte.

ESTIMATION PREVISIONNELLE DE COUT

VILLE DE PORNICHE - CTM - RECAPITULATIF COUT			
Désignation Local	SCENARIO retenu		
	SP	Ratio	Coût
	totale	€/m² SP	
BÂTIMENT TERTIAIRE	719	1 728 €	1 242 275 €
BÂTIMENT INDUSTRIEL	875		1 120 041 €
ESPACES EXTERIEURS	7120		2 541 450 €
Autres travaux <i>dont provisions sur Hecqueux et sécurisation site Ermur</i>			342 050 €
TOTAL HT TRAVAUX hors aléas			5 245 816 € HT
TOTAL HT OPERATION prévisionnel (x1,4)			7 344 142 € HT

Points d'attention :	Prestations non comprises :
Date de valeur : FEV 2023 (bt dec22)	Dépollution des sols
Estimation à + ou - 10%	Fondations spéciales
Contexte non connu à date	Présence d'amiante (hecqueux)
	Complexité du raccordement aux EU de la plateforme de lavage
coût hors acquisition parcelle sud déchetterie et voirie associée	Déplacement du mobilier et des équipements
	Déblaiement des talus et défrichage

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Lancement procédure concours : fin août 2023
- Remise des candidatures : fin septembre 2023
- Jury 1 : **mi-octobre 2023**
- Remise des offres : fin décembre 2023
- Jury 2 : **fin janvier 2024**
- Etudes : 12 mois minimum jusqu'à fin 2024
- Travaux : 18 mois minimum jusqu'à mi 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_06_19A**
Objet : **19. Construction d'un nouveau Centre Technique Municipal – Autorisation de dépôt du permis de construire – Organisation du concours de maîtrise d'œuvre – Mise en place du jury de concours**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.6 - Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
Identifiant unique : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_19A-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_19A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 19. CTM_jury concours_PC.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_19A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	211.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 19. Annexe DCM 19.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_19A-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 10h32min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 10h32min20s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis
Acquittement reçu

4 juillet 2023 à 10h32min22s
4 juillet 2023 à 10h32min32s

Transmis au MI
Reçu par le MI le 2023-07-04